

Terroir

Bio RHÔNE-ALPES



Supplément bio - octobre 2013 - Crédit photo : Corabio

DOSSIER : Autonomie alimentaire des élevages

**Un enjeu majeur
pour les exploitations
de Rhône-Alpes**

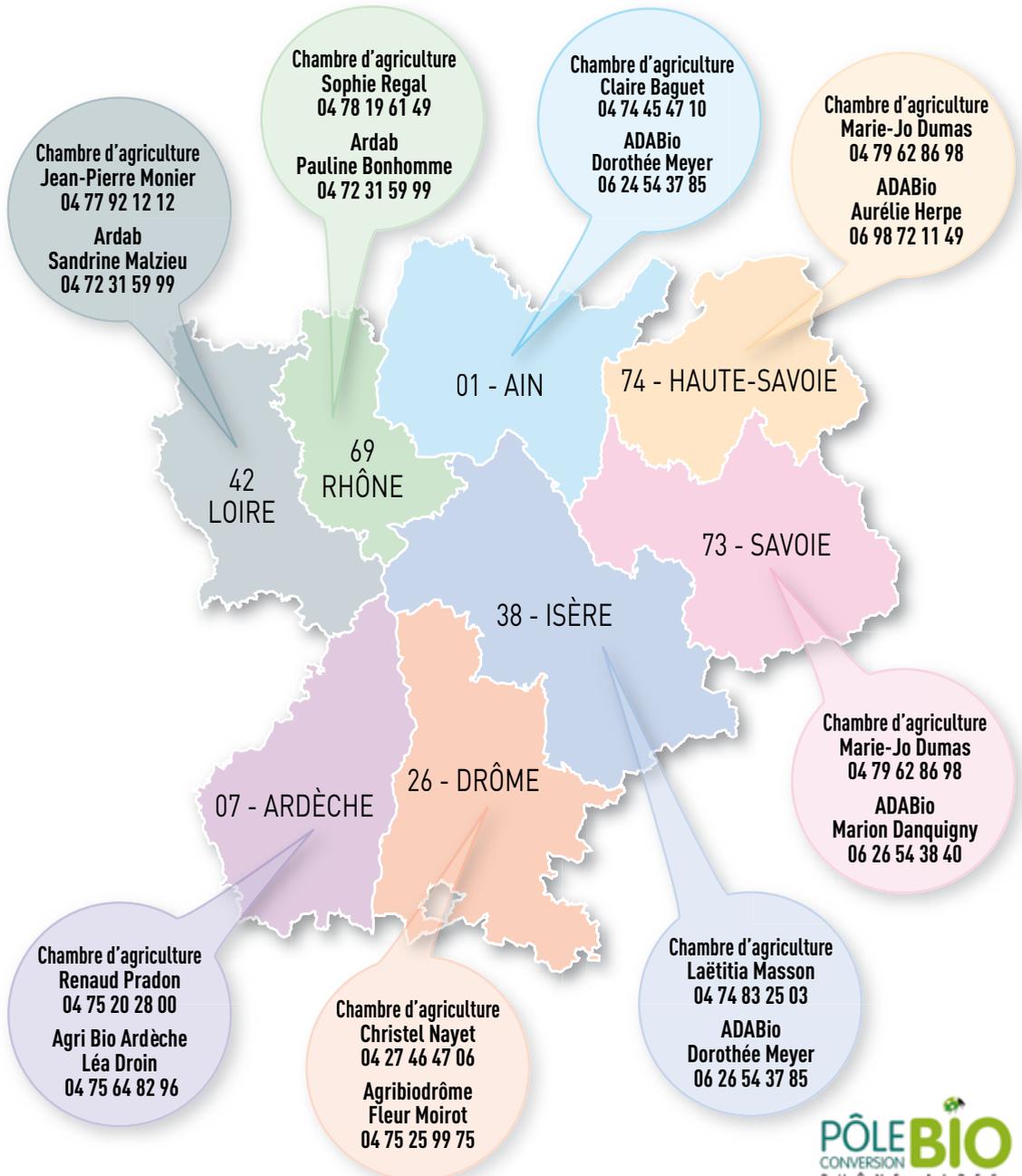




Répertoire

Des réseaux de **conseillers** pour vous accompagner

Dans chaque département de Rhône-Alpes, animateurs et techniciens sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet : n'hésitez pas à les contacter pour toutes questions sur les techniques de l'agriculture biologique, la réflexion sur votre projet de conversion, les aides spécifiques pour les fermes bio, les dates à venir des prochaines formations, journées techniques, portes ouvertes, etc.



Sommaire

DOSSIER

p4 à 11 / **Autonomie alimentaire des élevages**
- L'autonomie alimentaire, un enjeu fort pour Rhône-Alpes

• **Région Rhône-Alpes**
- Une politique pour tendre vers l'autonomie alimentaire

• **Témoignage - Philippe Rollet (Loire)**
- Objectif : produire le maximum d'aliments sur place

• **Témoignage - Frédéric Andéol (Drôme)**
- L'autonomie alimentaire n'est pas une utopie

• **Témoignage - Jean Philippe Clair (Ain)**
- « Sans achats extérieurs, on s'en tire bien mieux »

• **Exploitation du lycée des Sardières (Ain)**
- Le méteil, une piste sûre pour l'autonomie alimentaire

Filières animales

p12 à 14 / **Viande bovine bio et circuits courts**

Filières végétales

p15 à 17 / **Le bio en grandes cultures, circuits courts et filières longues**

Qualité de l'eau

p18 / **Eau potable**

Formation

p19 / **Techniques alternatives**

Les Hommes

p20-21 / **EARL Duclos-Gonet (Isère)**

Evènement

p22-23 / **Quinzaine de la Bio**

Parole d'expert

p24 / **Repères**



Édito



De nouvelles ambitions pour l'agriculture bio

La présentation du programme Ambition Bio 2017 par le ministre de l'Agriculture, au mois de mai dernier, le confirme : l'agriculture biologique restera soutenue par les pouvoirs publics et a toute sa place dans la transition agro-écologique voulue par le gouvernement. L'objectif affiché est de doubler les surfaces bio entre 2012 et 2017. Nous saluons cette orientation et serons attentifs à la mise en œuvre des actions qui en découleront sur chacun des 6 axes de développement annoncés : développer la production, structurer les filières avec les opérateurs, encourager la consommation et conquérir de nouveaux marchés, renforcer la recherche, donner plus de place à la bio dans les formations agricoles et, enfin, travailler sur les questions réglementaires bio.

En Rhône-Alpes également les modalités d'accompagnement du développement de la bio à partir de 2014 se préparent et sont actuellement discutés entre acteurs du développement de la bio et financeurs dont la Draaf et la Région Rhône-Alpes ; cette dernière sur le point de finaliser son nouveau plan d'intervention régionale. Le réseau Corabio et les chambres d'agriculture sont très impliqués dans ce travail pour veiller à la meilleure prise en compte des intérêts des agriculteurs, aux côtés de tous leurs partenaires (distributeurs, transformateurs, collectivités...). Nous sommes convaincus que ce travail aboutira à la mise en œuvre de nouvelles actions très positives pour un développement harmonieux de l'agriculture biologique dans notre région, 1^{ère} de France concernant le nombre d'agriculteurs bio.

Il n'y a heureusement pas à attendre 2014 pour voir de belles choses se faire dans le champ de la bio, et cette fin d'année est déjà bien riche : alors que le Salon Tech&Bio vient de se terminer à Bourg-lès-Valence, suivi par la campagne « Bio et local, c'est l'idéal » (en Rhône-Alpes et ailleurs), c'est maintenant la Quinzaine de la Bio qui s'annonce, du 4 au 18 octobre. Ce sont ainsi 33 rendez-vous qui vous sont proposés dans tous les départements, avec beaucoup de portes ouvertes à la ferme, mais aussi dans des coopératives, des journées techniques sur des sujets variés...

Vous trouverez tous les détails de cette action dans ce 4^e numéro de Terroir Bio Rhône-Alpes, dont le dossier central est consacré à l'autonomie alimentaire en élevage bio. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Jean-Luc Flaugère,
président de la chambre d'agriculture de Rhône-Alpes

Ludovic Desbrus,
président de Corabio

Terroir Bio Rhône-Alpes est édité par la Sept (Société d'édition de presse de nos terroirs) : directeur : Éric Thébault. • Rédaction : Apasec (Agence de presse agricole du sud est centre) - Corabio - Les chambres d'agriculture de Rhône-Alpes • Gérant Jean-Pierre Royannez - directeur : Serge Berra : 04 72 72 49 06. • Mise en page : atelier PAO de L'Apasec. • Imprimeur : IPS rue Edouard Isambard - 27120 PACY-SUR-EURE • Téléphone : 04 77 92 25 50. Dépôt légal : Avril 2012. • Terroir Bio Rhône-Alpes est un supplément des titres : Ain Agricole, directeur de la publication : Daniel Martin • Avenir agricole de l'Ardèche, directeur de la publication : Jérôme Volte • Agriculture Drômoise, directrice de la publication : Anne-Claire Vial • Paysans de la Loire, directeur de la publication : Bernard Denis • Terre Dauphinoise, directeur de la publication : Jean Robin Brosse • Information agricole du Rhône, directeur de la publication : Dominique Despras • Terres des Savoie, directeur de la publication : Bernard Mogenet.

Ce magazine est réalisé grâce au soutien de





Autonomie alimentaire des élevages

L'autonomie alimentaire, un enjeu fort pour Rhône-Alpes

Tendre vers plus d'autonomie alimentaire au sein des élevages ou d'un territoire est une stratégie à développer pour sécuriser les systèmes, limiter l'impact de la volatilité du prix des matières premières, assurer une meilleure traçabilité et répondre aux cahiers des charges de certaines appellations.

Iroduire sur son exploitation tout ou partie de l'alimentation dont a besoin son troupeau est une stratégie qui mérite une attention particulière à l'heure où les prix des matières premières sont très volatils. D'autre part, des aléas climatiques, par nature imprévisibles, comme une sécheresse, peuvent fragiliser des exploitations peu autonomes en fourrages. Réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur sur le poste alimentation est un bon moyen pour sécuriser son système. Mais attention, cette recherche de plus d'autonomie alimentaire ne doit pas se faire aux détriments des résultats techniques et/ou économiques, ni aux dépens de l'environnement ou de la charge de travail



Réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur sur le poste alimentation est un bon moyen pour sécuriser son système.

● En bio, des objectifs réglementaires à atteindre

Si les principes de l'agriculture biologique incitent à développer des systèmes de productions les plus autonomes possibles, l'autonomie est également inscrite et définie dans les cahiers des charges de l'agriculture biologique :

- Le sol nourrit la plante, la plante nourrit l'animal, l'animal nourrit le sol (articles 12, 15 et 16 du règlement cadre 834/2007)
- L'alimentation des herbivores repose sur le pâturage (art. 14 et 20 du règlement d'application n°889/2008)
- Pour les herbivores, au moins 60% de l'alimentation provient de la ferme, ou, si ce n'est pas possible (conditions pédoclimatiques, surfaces disponibles) de la région (art. 19 du règlement 889/2008) et au moins 60 % de l'alimentation des herbivores est composée de fourrages (art. 20 du règlement 889/2008)
- Pour les monogastriques, au moins 20% de l'alimentation provient de la ferme, ou, si ce n'est pas possible (conditions pédoclimatiques, surfaces disponibles) de la région (art. 19 du règlement 889/2008)

de l'agriculteur. Tendre vers plus d'autonomie alimentaire demande une réflexion globale sur l'exploitation et doit s'inscrire dans une démarche volontaire de l'agriculteur. La Région Rhône-Alpes a inscrit dans son plan régional pour l'agriculture et le développement rural (PRADR) sa volonté d'aider et soutenir les éleveurs à aller vers plus d'autonomie alimentaire sur leur exploitation.

Le diagnostic, un préalable obligatoire

La première étape du dispositif proposé par le conseil régional passe par un diagnostic individuel de l'exploitation. C'est un préalable obligatoire. Réalisé par un agent compétent, ce diagnostic va permettre d'évaluer le degré d'autonomie actuel de l'exploitation, de déterminer les pistes d'évolution et justifier les actions à mettre en œuvre. Plusieurs options sont possibles pour progresser vers une plus grande autonomie : faire évoluer son assolement (amélioration de prairies, diversification de l'assolement, implantation de cultures protéiques) ; optimiser les pâturages ; améliorer la conservation et la qualité des fourrages...●

Une politique pour tendre vers l'autonomie alimentaire

Depuis 2009, la Région Rhône-Alpes applique une politique de soutien vers plus d'autonomie alimentaire des élevages de Rhône-Alpes.

Le constat est sans appel. Le déficit régional en production de protéines végétales est très important. Les aléas climatiques s'aggravent. Le revenu des éleveurs baisse quand le prix des aliments augmente. Face à une telle situation, la Région s'est engagée sans attendre. En avril 2004, les conseillers régionaux ont voté une délibération contre la culture d'OGM sur le territoire rhônalpin en inscrivant la volonté de mettre en place une politique d'autonomie alimentaire. Deux ans plus tard, un groupe de travail est constitué et est présidé par Gérard Leras, missionné par le président de Région, Jean-Jack Queyranne. Après 3 ans de travail avec les organisations professionnelles agricoles partenaires, une première délibération est votée en janvier 2009. Elle a été révisée en décembre dernier.

« Ce plan n'est pas figé, explique Gérard Leras, la dernière délibération a permis d'intégrer les monogastriques. » Un volet territorial est maintenant inscrit à ce plan régional conduit sous la vice-présidence de Michel Grégoire, chargé de l'agriculture et du développement durable. Un appel à projets annuel a été mis en place afin d'initier des projets collectifs, locaux et innovants.

Un accompagnement régional

Aujourd'hui, les éleveurs rhônalpins et les Cuma peuvent bénéficier d'aides régionales après un diagnostic d'exploitation réalisé par un organisme et un agent compétents et recensés par Rhône-Alp'Élevage, Interporc et Afivol. Cet agent est ensuite choisi librement par l'éleveur. Le diagnostic est financé à hauteur de 80 % par la Région. « Il est fondamental. Il est conduit selon un cahier des charges très précis. Il permet à l'éleveur d'analyser à la fois ses pratiques agricoles mais également sa situation économique », explique Gérard Leras. Cette étude révèle alors des préconisations valables sur 3 ans.

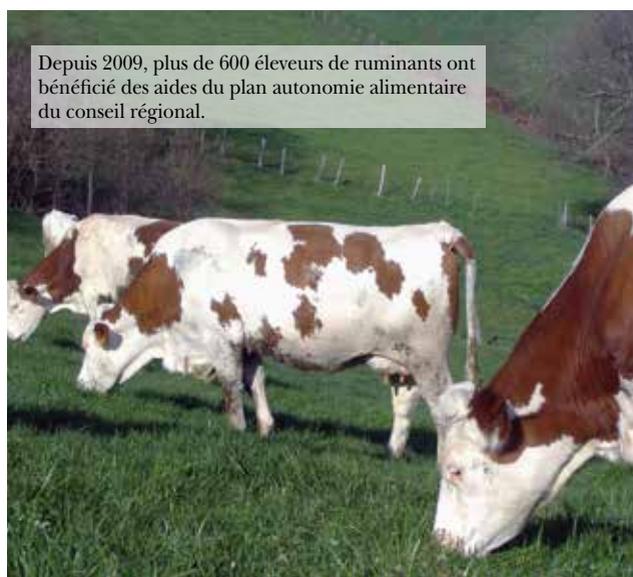
La Région subventionne l'achat de semences selon une liste définie à hauteur de 50 % plafonné à 3 000



Gérard Leras, président du groupe de travail autonomie alimentaire au conseil régional Rhône-Alpes.

euros sur 3 ans maximum. Pour les exploitations bovines, caprines et ovines, la Région accorde une aide pour la gestion optimisée des pâturages (30 % plafonné à 5 000 euros HT par exploitation sur trois ans). Le conseil régional accompagne également les éleveurs dans l'achat d'une salle de traite mobile (30 % maximum pour 16 000 euros maximum sur 3 ans). L'achat de matériel et de cellules de stockage dans le cadre de la fabrication d'aliments à la ferme et l'adaptation du séchage en grange pour les élevages ruminants et monogastriques sont

subventionnés à hauteur de 30 % pour les exploitations individuelles et à 30 % en plaine et à 40 % en montagne pour les Cuma (à l'exception du matériel de séchage en grange). « Pour les Cuma, nous subventionnons également les matériels d'implantation, d'entretien et d'amélioration des prairies. » Depuis 2009, plus de six cents éleveurs de ruminants ont profité de ce plan, les premières demandes pour les élevages porcins et avicoles sont en cours. ●



Depuis 2009, plus de 600 éleveurs de ruminants ont bénéficié des aides du plan autonomie alimentaire du conseil régional.



Témoignage - Philippe Rolle (Loire)

Objectif : produire le maximum d'aliments sur place

Abandonner l'ensilage d'herbe et l'enrubannage pour un régime alimentaire à base de fourrages de qualité produits sur l'exploitation, c'est la stratégie adoptée par Philippe Rolle, éleveur laitier bio à Saint-Jean-Soleymieux.

En se convertissant à la bio en 2010, Philippe Rolle a revu le système alimentaire de son troupeau de vaches laitières et a misé sur une alimentation produite au maximum sur l'exploitation. « *En bio, si on achète des aliments à l'extérieur, cela coûte cher. Il vaut mieux en produire le plus possible soi même* » explique-t-il. Avec son épouse Brigitte, il conduit un troupeau de 30 vaches laitières en bio à Saint-Jean-Soleymieux dans la Loire avec un quota de 200 000 litres. Leur exploitation de 44 ha principalement en herbe ne compte que 12 ha de terres labourables dont 9 ha en prairies temporaires et 3 ha de céréales (triticale). Les prairies temporaires sont installées pour une période de trois ans en rotation avec une céréale. Les 32 autres ha de prairies naturelles sont plutôt consacrés au pâturage.

Foin et séchage en grange

En passant en agriculture bio, Philippe Rolle abandonne l'ensilage et l'enrubannage, et décide d'investir dans une installation de séchage en grange. Un investissement qui sera subventionné en partie par le conseil régional Rhône-Alpes sous condition de réaliser un diagnostic d'autonomie alimentaire. Jean-Pierre Monier, technicien de la chambre d'agriculture de la Loire, qui a accompagné l'agriculteur dans sa conversion bio fera ce diagnostic subventionné à 80 % par la Région. Pour alimenter son troupeau, Philippe Rolle consacre 15 ha de foin de première coupe et 10 ha en deuxième coupe récoltés en vrac et séchés en grange ; 10 ha sont récoltés en bottes rondes. L'été, le troupeau pâture au maximum, jour et nuit, sur les surfaces regroupées autour de l'exploitation, avec si besoin un peu de foin en complément. L'hiver, la ration est composée de foin à volonté, avec des céréales en partie produites sur l'exploitation (50 %) et de la luzerne déshydratée achetée.

Mélange graminées et légumineuses

Suite au diagnostic d'autonomie alimentaire, Jean Pierre Monier a proposé à Philippe Rolle de semer ses prairies temporaires avec une association de graminées et légumineuses. Une proposition approuvée par l'agriculteur qui sèmera un mélange composé de 30 % de dactyle, 40 % de ray grass anglais, 20 % de luzerne et 10 % de trèfle violet. « *En bio, il n'y a pas d'apport d'engrais sur les prairies. L'introduction de légumineuses dans les prairies non seulement enrichit la ration en protéines mais fournit également de l'azote au sol* », argumente l'agriculteur plutôt satisfait de cette évolution.



● Carte d'identité

L'exploitation compte 2 UTH : Philippe Rolle et son épouse Brigitte conjoint collaborateur,

Surfaces : 44 ha dont 32 ha prairies naturelles, 9 ha prairies temporaires, 3 ha triticales (42 q/ha),

Production : 30 vaches laitières prim'holstein en bio ; quotas 200 000 l, livraison Sodiaal ; un atelier volailles de chair de 13 000 poulets sous label /an.

L'objectif étant d'avoir des prairies temporaires les plus productives possible. Ce qui est le cas, puisque la production laitière moyenne est de 4 000 litres /ha. Autre proposition issue du diagnostic : « réaliser un semis de prairie sous couvert de céréales ». Une idée intéressante pour Philippe Rolle qu'il n'a pas encore concrétisée mais qu'il envisage de tester. Philippe Rolle maîtrise bien son système. Il arrive à être quasiment autonome au niveau de l'alimentation du troupeau tout en maintenant un bon niveau de production. Et point important pour l'agriculteur, il a simplifié au maximum la charge de travail pour la conduite de son troupeau et dans ses parcelles. ●



Philippe Rolle a abandonné l'ensilage et l'enrubannage et a investi dans une installation de séchage en grange.

● Expérimentation

L'autonomie au menu du Pep bovin lait bio

Le Pep bovin lait explore de nouvelles voies de progrès pour plus d'autonomie alimentaire des élevages lait bio. Rencontre avec Nathalie Sabatté, conseillère systèmes laitiers à la chambre d'agriculture de Savoie Mont Blanc et référente technique régionale en lait bio.



En 2011, l'Institut de l'élevage, les chambres d'agriculture et les contrôles laitiers de Rhône-Alpes ont relancé tout un travail sur les systèmes lait bio avec 30 fermes suivies dans le cadre des fermes de référence

« Les dernières données remontent à 2004 et il devenait nécessaire d'actualiser ces systèmes types herbagers pour prendre en compte les évolutions et le développement de nouveaux systèmes qui se distinguent par des dimensions économiques plus importantes et des systèmes fourragers plus intensifs dont certains ont une part de maïs ensilage », explique Nathalie Sabatté. Ce travail d'actualisation a donné lieu à la publication de nouvelles fiches techniques et témoignages d'éleveurs.

En parallèle de l'actualisation des fiches de références des systèmes bio, plusieurs expérimentations en lien avec l'autonomie alimentaire des élevages ont été menées dans le cadre du Pep bovin lait. « L'autonomie alimentaire est un enjeu fort pour le Pep bovin lait, assure Nathalie Sabatté. C'est une voie privilégiée pour sécuriser les systèmes, limiter l'impact de la volatilité du prix des matières premières, assurer de la traçabilité et enfin répondre aux exigences des cahiers des charges des zones en appellation ».

Les actions du Pep

Le Pep bovin lait a engagé des expérimentations pour augmenter l'autonomie des élevages en travaillant autour de deux grands axes : les fourrages et les concentrés.

Dans la partie qui concerne les fourrages, un volet est dédié à la gestion du pâturage avec la mise en place de Patu'RA, un service qui permet de produire, à partir d'observations sur le terrain, des conseils techniques diffusés auprès des éleveurs chaque semaine. Le Pep a également engagé des essais de prairies multi-espèces pour la fauche et la pâture sur l'ensemble des départements de Rhône-Alpes. Une autre action technique bio du Pep, intitulée Maya, consiste à tester une association de maïs et soja bio.

Pour la partie concentrés, le Pep travaille sur l'utilisation de graines de soja crues.

Des premiers résultats des expérimentations seront très bientôt disponibles et mis à disposition des techniciens et éleveurs et en téléchargement sur : www.synagri.com ou www.pep.chambagri.fr

Notez le : Le Pep bovin lait organise une journée technique le 21 novembre 2013 à Marcy l'Etoile (Rhône).



Témoignage - Frédéric Andéol (Drôme)

L'autonomie alimentaire n'est pas une utopie

Frédéric Andéol (Drôme) conduit son exploitation en agriculture biologique et a entrepris une démarche de recherche d'autonomie alimentaire pour son troupeau d'ovins. Retour d'expérience.

Frédéric Andéol s'est installé en 1987 en reprenant pour partie l'exploitation familiale située sur la commune de Montclar sur Gervanne. Il s'agrandit par l'achat ou la location de terres et de parcours et, en 2000, il convertit les terres à l'agriculture biologique. En 2002, Frédéric Andéol aborde la conversion de l'élevage de brebis. Après avoir transhumé pendant une dizaine d'années, il n'était pas totalement satisfait par la pratique et a cherché à garder toute l'année le troupeau sur l'exploitation en composant entre surfaces fourragères pour le foin et la pâture, et céréales et méteil grain pour le concentré. Un objectif pas évident à atteindre car l'été, souvent sec, s'avère être toujours une période délicate à franchir. Informé de l'action conduite via le conseil régional, visant à l'autonomie alimentaire des troupeaux, il s'inscrit dans la démarche et un diagnostic de l'exploitation est réalisé par la chambre d'agriculture de la



Frédéric Andéol, éleveur d'ovins bio dans la Drôme.

Drôme. Un programme d'aides lui permet de toucher 50 % de subventions sur l'achat de semences avec un plafond fixé à 3 000 euros. Après étude des possibilités de l'exploitation, même si le risque sécheresse demeurait, en regard de l'ensemble des surfaces et du rendement théorique des terres, l'autonomie alimentaire du troupeau n'était pas une totale utopie. « *Mon objectif était d'utiliser au mieux les céréales et d'acheter le moins de concentré possible dans le commerce pour l'engraissement des agneaux. Un plan d'assolement a été bâti avec une*



Frédéric Andéol a cherché à garder toute l'année le troupeau sur l'exploitation en composant entre surfaces fourragères (foin et pâture), et céréales et méteil grain pour le concentré.

Proportion et quantité de semences au semis	Saint marcellin		Multi sainfoin	
	%	Kg	%	Kg
Fétuque élevée à feuille souple	44 %	13,2	44 %	8,8
Dactyle souple d'exploitation	24 %	7,2	24 %	4,8
RGA diploïde ½ précoce ou ½ tardif	8 %	2,4	8 %	1,6
RGA tétraploïde ½ précoce ou ½ tardif	8 %	2,4	8 %	1,6
TB ladino	5 %	1,5	5 %	1,0
TB intermédiaire	5 %	1,5	5 %	1,0
Lotier	6 %	1,8	6 %	1,2
Total saint marcellin	100 %	30	100 %	20
Sainfoin				40,0
Total multi sainfoin				60,0

très forte diminution de la luzerne pure que je cultivais jusqu'alors au profit de prairies multi-espèces composés du mélange dit "saint-marcellin" expérimenté en Drôme auquel s'ajoutent 25 kilogrammes de sainfoin par hectare ».

Atouts et limites

Frédéric Andéol est globalement très satisfait de l'évolution touchant à l'alimentation du troupeau qu'il peut ainsi conserver à l'année sur l'exploitation. « Même si l'investissement est important, de l'ordre de 200 euros par hectare, à l'implantation de la prairie, la pérennité de celle-ci compense ce handicap. Le mélange étant diversifié, si le sainfoin est productif pendant trois ans, le trèfle et autres vont ensuite prendre la relève et la prairie ne présente pas de mitage malgré l'absence d'irrigation. Le fourrage est équilibré et appétant pour le troupeau. Par ailleurs, j'ai toujours le choix entre la fauche et la pâture. Les parcelles en pente ne sont pas coupées. Sur d'autres parcelles, je fais une première coupe et ensuite les repousses sont consacrées à la pâture. Bien que la prairie réagisse différemment selon les années, elle demeure fournie et parfaitement adaptée à une conduite en agriculture biologique. Je n'apporte pas



Le mélange étant diversifié, si le sainfoin est productif pendant trois ans ensuite le trèfle et autres vont prendre la relève et la prairie ne présente pas de mitage malgré l'absence d'irrigation.

de fumure mais six tonnes de compost à l'hectare. De plus, les brebis sont en meilleur état et plus fertiles (1,5 de prolificité).»

Parmi les facteurs limitants, Frédéric Andéol note principalement les pics de production au printemps et à l'automne (70 % de la production annuelle de fourrage) avec très peu pour l'été. Afin de sécuriser au maximum son système fourrager, il envisage, après la culture de l'ail, d'implanter du sorgho fourrager sur quatre hectares, en irrigué. Il envisage également par un système d'entraide avec un voisin de faire de l'enrubannage pour assurer une bonne qualité fourragère, les années plus pluvieuses comme 2012. Autre solution pour l'été, avec l'accord de l'ONF, ses brebis pourraient occuper des landes en location.

Frédéric Andéol salue également le fait que le mélange prêt à l'emploi soit disponible chez deux fournisseurs en Drôme, un avantage certain par rapport à l'achat séparé des semences et au mélange un peu délicat à effectuer à la ferme. ●

● Prairies multi espèces

Le mélange saint marcellin sert de base (20 kg/ha) et pour augmenter la production, introduire des légumineuses plus agressives les premières années.

● Multi luzerne

St marcellin + luzerne (10 kg/ha) en sol sain et pH supérieur à 6, irrigation possible.

● Multi sainfoin

St marcellin + sainfoin (40 kg/ha) en terrain calcaire et séchant, non irrigué.

● Multi trèfle violet

St marcellin + trèfle violet (4 kg/ha), sur terres humides ou à pH bas.



Témoignage - Jean Philippe Clair (Ain)

“Sans achats extérieurs, on s’en tire bien mieux”

Depuis deux ans en agriculture bio, Jean Philippe Clair, éleveur laitier à Chalamont dans l’Ain a atteint l’autonomie alimentaire sans conséquence pour la production.

L avant même d’avoir entamé notre conversion en bio qui a débuté en 2009, j’avais commencé à planter de la luzerne en 2008 » explique Jean Philippe Clair. Associé avec son épouse Isabelle Mathy, il dirige un élevage de 40 montbéliardes à Chalamont. La SCEA du Clair Mathyn exploite 85 ha composés à 45 % de prairies temporaires. Elle cultive 10 ha en luzerne et trèfle violet, 6 à 7 ha de méteil (triticale, avoine, pois, vesce, féverole) pour l’ensilage, 6 à 7 ha méteil grain, 11 ha de maïs en dérobé après le méteil pour l’ensilage (épis et plante entière), 15 ha de blé.

Avant 2011, Jean Philippe Clair avait un fonctionnement traditionnel avec une alimentation basée sur l’ensilage de maïs et d’herbe, complétée avec des tourteaux. Depuis la fin de la conversion en 2011, il n’a plus acheté de tourteaux. Du printemps à l’automne, les bêtes pâturent. « Pour soutenir la production, en fin d’été, elles reçoivent, en fonction de la quantité d’herbe, de l’ensilage de maïs. En hiver, la ration qui me paraît idéale est composée de 6 kg de matière sèche de méteil (triticale, avoine, pois, vesce, féverole), 5 kg d’ensilage d’herbe (luzerne et trèfle), 5kg de foin (2 et 3^e coupe de luzerne), 4kg de maïs (épis). C’est un objectif vers lequel je tends, mais cela dépend évidemment de la météo. Sans achat extérieur, j’ai malgré tout conservé des niveaux de production intéressants : 7 300 litres en moyenne en 2012 ». Le méteil est ensilé en moyenne un mois plus tôt que ce qui est préconisé, afin d’augmenter le taux de protéines.

En 2013, à cause de la météo, je ne pense pas que l’on pourra atteindre de tel niveau de production » confie-t-il. « Jusqu’en avril, c’était bon, la baisse s’est faite sentir dès la mise à l’herbe. Il faudra attendre le printemps prochain pour retrouver un niveau normal, car l’ensilage d’herbe a été effectué avec un mois de retard et même si les légumineuses conservent mieux leurs qualités nutritives que les graminées, il faut s’attendre à une baisse de 15 à 20 % ».

Le diagnostic autonomie alimentaire, réalisé il y a deux ans par David Stephany de l’ADABio, a conforté l’orientation prise dès 2008, visant à augmenter la part des légumineuses aussi bien dans les mélanges prairiaux, que dans les cultures avec des semis de méteil composés de fortes proportions de protéagineux (pois, vesce, féverole) qui apportent autant que les concentrés type VL du commerce, aux vaches qui produisent le plus de lait.

« Notre quota est de 308 000 litres », précise Jean-Philippe Clair, mais depuis notre conversion, on ne les fait plus, en 2012 on était à 270 000 l. Il faut dire que la valorisation du lait en bio compense la baisse de production. Et, puis depuis que l’on ne fait plus d’achat à l’extérieur, on s’en tire bien mieux ». Selon le diagnostic, les frais d’élevage s’élèvent à 31 euros (pour 1 000 l) ; le lait est payé 396 € les 1 000 l, le coût de production total est de 534 € (464 en conventionnel), le produit total est de 632 €, (451 en conventionnel), dont 149 € d’aides, la rémunération permise est ainsi évaluée à 270 euros. ●



« On privilégie les mélanges complexes riches en légumineuses pour les prairies temporaires » explique Jean Philippe Clair, ici au milieu de ses montbéliardes.

Le méteil, une piste sûre pour l'autonomie alimentaire

L'exploitation du lycée agricole des Sardières travaille à l'autonomie alimentaire et explore différentes pistes.

Inous avons entrepris la démarche en semant le méteil en 2009 dans le cadre d'une expérimentation conduite avec le Pep bovin lait » précise Jennifer Lassène, directrice de l'exploitation agricole du lycée des Sardières de Bourg-en-Bresse (Ain). « Nous avons procédé à des essais pour voir comment se comportait la culture et son incidence sur l'alimentation des vaches laitières. »

Le méteil est semé sur 25 ha, pour une surface de 30 ha en céréales. Il comprend un mélange de céréales : avoine, triticale, seigle et de légumineuses : pois ou vesce. « Les céréales apportent l'énergie, les légumineuses les protéines. Nous sommes assez satisfaits de ce méteil employé depuis quatre ans. Même si on a constaté que la vesce n'a pas bien résisté aux froids de l'hiver 2011/2012. C'est la raison pour laquelle, nous avons utilisé le pois qui avait mieux résisté au froid, afin de parer à toute éventualité. On apprécie la souplesse d'usage du méteil : au stade immature, en ensilage, il apporte des fibres et un peu de protéines, en complément de l'ensilage de maïs. Le mélange peut aussi être moissonné et sera utilisé comme base du concentré dans l'alimentation du troupeau. Résultat, comme nous n'avons pas eu à faire d'achat de céréales à l'extérieur depuis quatre ans, nous avons pu réaliser des économies au niveau du poste alimentation. C'est un pas vers l'autonomie alimentaire. » Ce méteil présente également l'avantage



Jennifer Lassène, directrice de l'exploitation agricole du lycée des Sardières.

d'être très peu gourmand en intrants, avec seulement un ou deux apports d'azote durant l'hiver. « Il couvre bien le sol, ce qui limite le développement des adventices, comme les différentes espèces se complètent bien, on limite aussi les maladies, ce qui évite l'usage des fongicides par exemple », fait remarquer Jennifer Lassène.

Travailler sur l'azote

Pour gagner encore en autonomie, l'exploitation du lycée des Sardières a fait établir un diagnostic autonomie alimentaire. La synthèse constate une bonne autonomie globale (91 %), parfaite au niveau du fourrage (100 %). Celle-ci peut être encore améliorée sur le plan de l'énergie (85 %). En revanche, il a mis en évidence la faiblesse de l'autonomie en concentrée (63 %) du fait de l'achat de corn gluten feed pour les taurillons et surtout en azote (53 %). Pour améliorer ce résultat en limitant les achats, le diagnostic préconise la valorisation des prairies de fauche avec l'implantation de légumineuses.

« Le diagnostic n'a fait que conforter ce que nous savions déjà », confie Jennifer Lassène. « D'ailleurs nous travaillons depuis un certain temps sur la mise en place de prairies multi-espèces, en lien avec le Pep bovin lait. Nous souhaitons également développer la luzerne mais certains de nos sols ne sont pas propices à l'implantation de cette culture ». ●

● Autonomie alimentaire et suppression des phyto

La SCEA Clair Mathyn et la ferme des Sardières font partie du réseau Dephy Ecophyto polyculture-élevage animé par l'ADABio sur le département de l'Ain. Ce réseau comprend à la fois des fermes bio qui souhaitent conforter l'efficacité de leurs pratiques sans phyto et des fermes conventionnelles qui recherchent des techniques permettant de limiter voire de se passer des produits phyto. Parmi les thématiques sur lesquelles le groupe travaille avec l'appui de David Stéphany, technicien de l'ADABio, les associations céréales / légumineuses (méteils) figurent en bonne place. Ces mélanges, de par leur pouvoir couvrant, leur résistance aux maladies et leur teneur enrichie en protéines, présentent l'intérêt d'obtenir des rendements réguliers sans aucun traitement phyto tout en améliorant l'autonomie protéique dans l'alimentation des troupeaux par rapport à une céréale pure.

Viande bovine bio

En progression constante

La filière viande bovine bio poursuit son développement en Rhône-Alpes. L'Isère et la Loire sont les deux principaux départements de production avec 45 % du cheptel de vaches allaitantes élevées en bio au niveau régional.

En 2012, on recense 217 élevages de vaches allaitantes en bio ou en conversion en Rhône-Alpes. Cela représente 3,6 % du cheptel régional, soit près de deux fois plus qu'en 2009. Sur la même période, le nombre de vaches allaitantes, soit 6 020, a presque triplé. A cela s'ajoute 266 élevages de vaches laitières en bio ou en conversion. 63 % des éleveurs bovins allaitants bio, totalisant 45 % du cheptel, commercialisent principalement leur production en circuits courts. Plus d'un tiers d'entre eux choisissent la vente directe, que ce soit sur les marchés, à la ferme, sur commande

En Rhône-Alpes, 3,6 % du cheptel bovin allaitant est en bio ou en conversion.

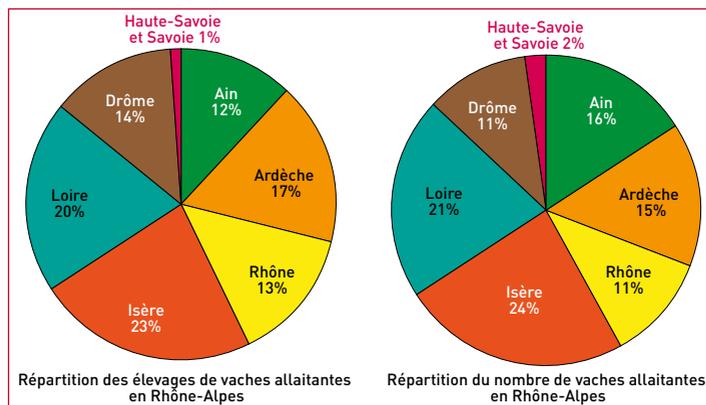


ou dans la restauration collective. Des producteurs se sont regroupés en associations afin de faciliter la commercialisation de leur viande en direct ou auprès de revendeurs types magasins spécialisés ou en restauration collective.

En circuits longs, on distingue six groupements de producteurs en Rhône-Alpes et des négociants privés. Quatorze abattoirs sont certifiés en bio, soit la moitié des abattoirs régionaux et on dénombre treize ateliers de découpe certifiés. En revanche, la

boucherie artisanale est encore très peu présente sur le marché bio avec seulement huit boucheries certifiées bio. ●

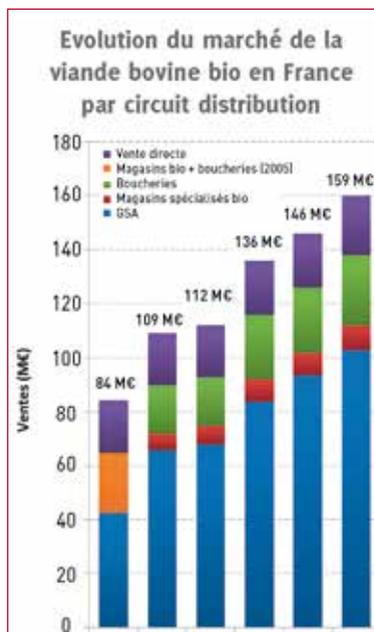
Source : observatoire de la bio en Rhône-Alpes, chiffres de 2012.



● Des données nationales

- 3 000 élevages bovins allaitants bio ou en conversion, 2 400 élevages laitiers (vaches de réforme).
- 101 700 vaches allaitantes et 106 400 vaches laitières bio ou en conversion.
- Un tiers du cheptel bovin allaitant regroupé dans trois régions : Pays de Loire, Midi-Pyrénées et Auvergne.
- 15 % du tonnage de viande bovine allaitante destinée à la vente directe, contre un tiers du tonnage pour la viande de veau.
- 58 % des volumes de gros bovins bio écoulés dans la grande distribution.

Chiffres de 2011. Sources : Agence Bio, Interbev.



Circuit court

Une filière de steaks hachés surgelés

A l'initiative d'éleveurs bovins bio du Rhône et de la Loire, l'Ardab a mis en place une filière de steaks hachés surgelés afin de valoriser de la viande issue de vaches de réforme.

Le Gaec du Mûrier à Saint-Joseph (Loire) fait partie des exploitations qui ont expérimenté la mise en place de la filière de steaks hachés surgelés avec l'Ardab (association des agriculteurs bio de Rhône et Loire). « *On recherchait des solutions pour mieux valoriser nos vaches de réforme* », explique Jean-Luc Guyot, l'un des associés du Gaec. Sur l'année, ces éleveurs écoulent une quinzaine d'animaux entièrement transformés en steaks hachés, soit une ou deux vaches par mois.

« *Ce sont des réformes de qualité âgées de cinq ou six ans, des vaches en état, finies, bien grasses, uniquement en race montbéliarde ou salers, mais pas de prim'holstein* », précise Laurent Brousset, un autre associé du Gaec. « *On demande des steaks de 100 grammes. On a démarré avec des colis de 6 kg, et depuis cette année, on propose aussi des 3 kg pour toucher une nouvelle clientèle* », principalement en circuits courts.

Essentiellement en vente directe

Aujourd'hui, la vente directe représente l'essentiel des débouchés pour cette filière opérationnelle depuis le printemps 2009. Mais la demande de la restauration collective (surtout scolaire) est de plus

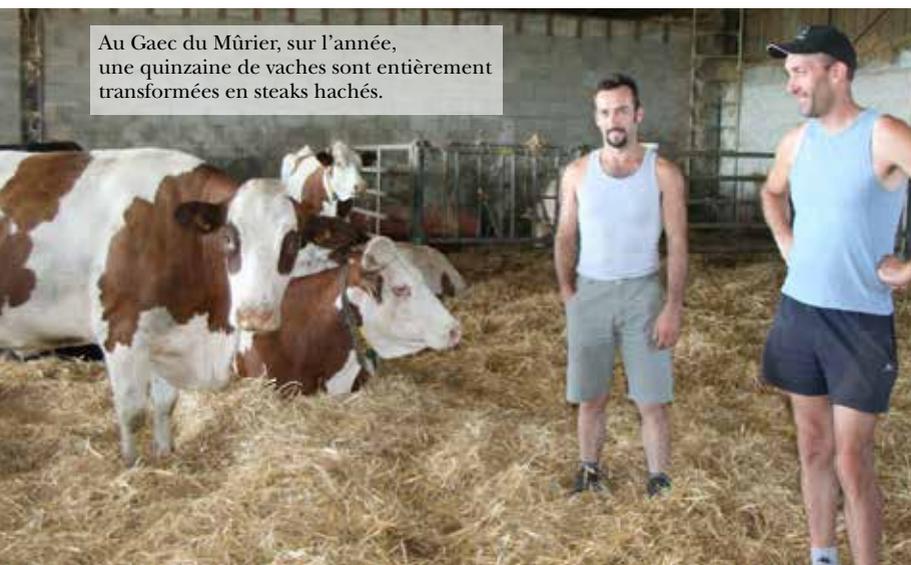
● Valoriser les vaches de réforme

L'association « Les Paysans Bio de l'Ain », créée en 2012 et accompagnée par l'Adabio, se fixe comme objectif de valoriser les vaches de réforme de bonne conformation en restauration collective, à un prix rémunérateur pour les éleveurs et en s'affranchissant des fluctuations de prix. La transformation est assurée par les établissements Carrel en Isère. La vache entière (sauf les aloyaux) est transformée sous forme de steaks hachés surgelés, proposés essentiellement à la restauration scolaire avec des livraisons de plus en plus régulières.

en plus forte pour ce type de produits. Les animaux sont abattus à Saint-Romain-de-Popey dans le Rhône. L'entreprise J. Carrel SA, installée en Isère, a accepté de se certifier en bio pour assurer la transformation.

Selon Marianne Philit de l'Ardab, il y a deux grands gagnants dans la mise en place de cette filière. D'une part, « *les éleveurs laitiers valorisent enfin leurs réformes laitières, mais aussi tous les autres animaux s'ils le souhaitent (veaux, broutards, génisses...)*. Pour les producteurs qui étaient déjà en vente directe, les steaks représentent un complément de gamme très apprécié. Pour les autres, c'est l'occasion de développer une vente directe sans avoir à mettre en place un atelier de transformation. D'autre part, la restauration hors foyer dispose d'un produit de qualité, bio et local, pratique d'utilisation et bénéficiant d'une date limite de consommation intéressante ». ●

Au Gaec du Mûrier, sur l'année, une quinzaine de vaches sont entièrement transformées en steaks hachés.



Filière longue

La Sicarev aux côtés de la filière **bœuf bio**

Depuis près cinq ans, en partenariat avec Unébio, le groupe Sicarev est présent sur la filière bœuf bio. Rencontre avec Marie-France Nigay, responsable approvisionnement au groupe coopératif régional.

Comment est née la filière bœuf bio au sein de la Sicarev ?

Marie-France Nigay : « Tout est parti de la volonté d'un groupement de producteurs. Il y a plus de dix ans, ses éleveurs souhaitaient entreprendre la conversion en agriculture biologique. A la Sicarev, nous avons une véritable philosophie de filières et sommes prêts à accompagner les éleveurs dans leurs démarches. Toutefois, il faut le reconnaître, le début a été un peu laborieux mais il y a quatre ou cinq ans, nous avons créé un partenariat avec la société Unébio qui était déjà reconnue au niveau national. Nous avons ainsi établi une grille de prix d'achat commune ».

Aujourd'hui, où en est-on ?

M-F N. : « Depuis deux ans, nous avons un approvisionnement en volume régulier. Cet approvisionnement est contractualisé avec les éleveurs. Il n'y a pas une semaine où nous n'avons pas de bœuf bio à proposer. Par semaine, une dizaine de bovins bio est abattue à Saint-Étienne (Loire) et entre cinq et dix sur le site de Montluçon (Allier) ».

Comment est valorisé le bœuf bio ?

M-F N. : « Il existe divers débouchés. Nous orientons les ventes en fonction des bovins. Le circuit de valorisation est relativement stable. Il y a bien sûr la filière des steaks hachés issus de l'agricul-

ture biologique qui se développe. Il y a également de la vente en directe. Le potentiel est en place. Nous ne nous trouvons pas aujourd'hui dans une situation de surproduction. »

Et au niveau prix ?

M-F N. : « En 2012, les éleveurs certifiés agriculture biologique pouvaient espérer une plus value de plus 40 ou 50 centimes du kilo de carcasse. Aujourd'hui, l'écart entre la bio et le conventionnel a tendance à se réduire. Depuis un an, la plus value se trouve autour des 20 centimes du kilo de carcasse. L'agriculture biologique est avant tout une philosophie de production, un état d'esprit ».

Voulez-vous développer cette filière biologique ?

M-F N. : « Aujourd'hui, la bio demeure un marché de niche et on ne doit isoler personne. Si les producteurs sont prêts à s'engager dans cette démarche, nous sommes prêts à les accompagner. Si cette filière a été quelque peu difficile à mettre en place, nous avons aujourd'hui une marge de manœuvre. Toutefois, nous devons avoir un discours cohérent aussi bien avec nos clients qu'avec nos fournisseurs. Nous devons assurer des débouchés derrière. Mais avant tout, tout dépend de l'engagement des éleveurs et de la filière bio en production laitière ».



Le groupe Sicarev est présent sur la filière bœuf bio depuis près de cinq ans en partenariat avec Unébio.

Grandes cultures bio

Une poussée nationale, et Rhône-Alpes bien placée

Les grandes cultures bio se développent dans toutes les régions françaises. Les filières se structurent pour mieux articuler l'offre et la demande.



D'après les données les plus récentes établies par l'Agence Bio (1), en France en 2011, 192 077 hectares étaient cultivés en grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux et légumes secs) selon le mode biologique par 8 779 fermes. Cela représente un hectare bio sur cinq et 38 % des fermes bio de France dont un quart à titre principal. Ces surfaces ont augmenté de 13 % par rapport à 2010 et la croissance se poursuit à bon rythme. Quelque 238 000 tonnes de céréales et oléoprotéagineux bio ont été collectées en France durant la campagne 2011-2012. Plus de la moitié des surfaces en grandes cultures bio sont localisées dans cinq régions : Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Aquitaine, Poitou-Charentes et Bourgogne. Entre 2007 et 2011, un premier bond avait été enregistré : + 71 % des surfaces, soit 80 000 hectares supplémentaires, et + 68 % en nombre d'exploitations concernées. La dynamique de conversion

particulièrement forte enregistrée à partir de 2010 porte le phénomène.

En tête du classement des espèces cultivées figurent le blé tendre, les mélanges céréaliers et céréales-pois, le triticale, l'orge et le maïs grain pour les céréales ; en oléagineux, le tournesol et le soja (avec une baisse très forte du colza) ; la féverole et le pois en protéagineux. En France, le mouvement de structuration des filières sur les deux marchés que sont la nutrition animale et l'alimentation humaine a renforcé la dynamique.

Plaines de Rhône-Alpes, fertiles pour le bio

En Rhône-Alpes, la surface en céréales, oléagineux et protéagineux (SCOP) biologique était de 8 130 hectares en 2010 (dont 1 100 ha étaient alors en conversion). Elle est passée à 12 684 hectares en 2012, ce qui représente 3,4 % de la surface agricole utile (SAU) régionale (2).

La Drôme, l'Isère et la Loire, mais aussi l'Ain et le Rhône emmènent le mouvement en grandes cultures, tant en termes de surfaces que d'exploitations concernées. La Drôme et l'Isère concentrent respectivement 48 % et 18 % des SCOP. Les céréales sont principalement vendues à des coopératives ou utilisées pour l'alimentation des troupeaux (respectivement 50 % et 26 % des volumes). Pour les oléagineux et protéagineux, les coopératives assurent respectivement la commercialisation de 72 % et 84 % des volumes. Les acteurs de l'aval de la filière des grandes cultures, en effectif conséquent en région Rhône-Alpes, agissent dans le sens d'une meilleure structuration de l'offre et de la demande, phénomène qui place cette région parmi celles françaises à fort potentiel encore de développement. ●

● Acteurs aval de la filière grandes cultures bio en Rhône-Alpes

- 13 collecteurs de grains/organismes stockeurs (la majorité sous forme coopérative) ;
- 13 meuneries-minoteries (petits moulins et moulins de taille plus importante dont l'une des plus grosses minoteries bio de France) ;
- 19 huileries (petits ateliers ruraux de producteur/transformateurs ; entreprises reconditionnant de l'huile ; huileries bio d'envergure nationale)
- 42 entreprises de deuxième transformation (biscuiterie, fabricant de pâtes, céréales pour petit déjeuner...)
- autres entreprises proposant des semences et des aliments pour animaux.

(1) Source : Agence Bio, Focus sur les filières bio végétales, 2012.

(2) Source : Bioconvergence et Corabio, fiche et chiffres filières 2010 et 2012.

Circuit court

Des pâtes fermières vendues en circuit court

Un jeune céréalier bio, installé en 2011 sur une ferme existante, a développé un atelier de transformation de blé tendre en pâtes sèches commercialisées en circuit court. Une diversification qui permet de valoriser du temps disponible.



Mickaël Flandin, installé en 2011 en production de céréales, a créé un atelier de transformation de blé tendre en pâtes alimentaires.

Avant de s'installer en 2011 sur l'EARL du Grain d'Ozon à Corbas (69), Mickaël Flandin était conseiller grandes cultures à la chambre d'agriculture du Rhône. C'est dans ce cadre qu'il a rencontré son actuel associé, Philippe Robin, qui cherchait alors quelqu'un pour l'épauler sur l'exploitation et préparer une reprise à plus long terme.

« A deux sur l'exploitation, nous avons tout de suite envisagé de transformer une partie de la production de céréales, se souvient Mickaël Flandin, diplômé de l'école d'ingénieur agronome de l'Isara à Lyon. Après avoir réfléchi à plusieurs pistes dont le pain, nous avons choisi la production de pâtes sèches car c'est une production souple et un produit qui peut se conserver longtemps. » L'idée des deux associés était de valoriser du temps disponible sur l'exploitation. « Nous sommes plus disponibles l'hiver ou lors des périodes de pluies », détaille Mickaël Flandin.

L'équipement de l'atelier de transformation a demandé environ 20 000 euros d'investissement. Le moulin, qui sera livré dans quelques mois, a coûté environ 9 500 euros, le séchoir pour les pâtes autour de 8 000 euros et la machine à pâte a été achetée d'occasion à un restaurateur qui partait à la retraite pour 2 500 euros. « Nous avons choisi de créer un atelier de petite taille pour commencer afin de pouvoir conserver la majorité de notre temps à la

culture de céréales bio, souligne Mickaël Flandin. Avec cet atelier, nous allons pouvoir produire entre 2 et 2,5 tonnes de pâtes alimentaires par an. Quand le moulin sera livré, nous fabriquerons également notre propre farine. »

A chaque conception, Mickaël Flandin fabrique 50 kg de pâtes sèches, soit la contenance maximale du séchoir. La fabrication lui demande une petite journée à laquelle il faut ajouter le temps de l'ensachage et du nettoyage. Au total, chaque lot de 50 kg demande une journée à une journée et demi de travail. « Pour atteindre le niveau de production visé, il faut que je fabrique en moyenne un lot par semaine, résume Mickaël. Je compte quand même en faire plus au cours de l'hiver. »

Les pâtes sont ensuite commercialisées en circuit court via des paniers au sein de deux Amap, des ventes dans deux magasins de producteurs et quelques points de vente à la ferme chez des voisins. La farine utilisera probablement les mêmes réseaux de vente. Mickaël Flandin estime que la vente des pâtes et bientôt de la farine devrait générer environ 20 000 euros de chiffre d'affaires, ce qui est peu au regard du résultat total. Mais c'est un revenu sur lequel l'EARL peut compter car il n'est pas soumis aux aléas de la production de céréales. « En plus, nous sommes très contents des bons retours que l'on a sur la qualité de nos pâtes. » ●

Bio Sud-Est : une union de coopératives réactives

L'union de coopératives Bio Sud-Est, créée en juin 2008, rassemble quatre acteurs majeurs de la coopération : le groupe Dauphinoise, Alpes Sud, Natura'Pro et Terres Dioises. Raison de cette union : structurer l'offre en productions issues grandes cultures bio.

Partant du constat que les productions végétales bio, et plus particulièrement le marché des céréales, protéagineux et oléo-protéagineux bio ne pouvait se développer dans le grand quart sud-est sans une structuration de l'offre et un accompagnement adapté des producteurs, des coopératives rayonnant sur toute cette région ont eu l'idée de concrétiser cette ambition commune et de rassembler leurs capacités respectives. C'est ainsi qu'est née, dès 2008, l'union de coopératives Bio Sud-Est rassemblant aujourd'hui Alpes Sud, le groupe Dauphinoise, Natura'Pro et Terres Dioises. Cette union de coopératives a relevé, en l'espace de quelques années seulement, des défis importants. « L'objectif était de structurer l'offre sur ce marché bio et cela exigeait une approche efficace tant sur le plan opérationnel qu'en termes de conseils techniques apportés en amont auprès des producteurs », relate Hervé Mücke, coordinateur de Bio Sud-Est. L'union a donc mobilisé toutes ses compétences, ses techniciens sur le terrain notamment. « Nous sommes acteurs par conviction pour le bio, insiste-t-il, et notre rôle comme collecteur et pour la mise en marché nécessite de mener de front un double challenge : accompagner le producteur afin que sa production

soit en adéquation avec son exploitation et être cohérent avec la dynamique portée par le consommateur. Le bio est un travail très complexe. Il faut faire extrêmement attention à ce qu'on produit ».

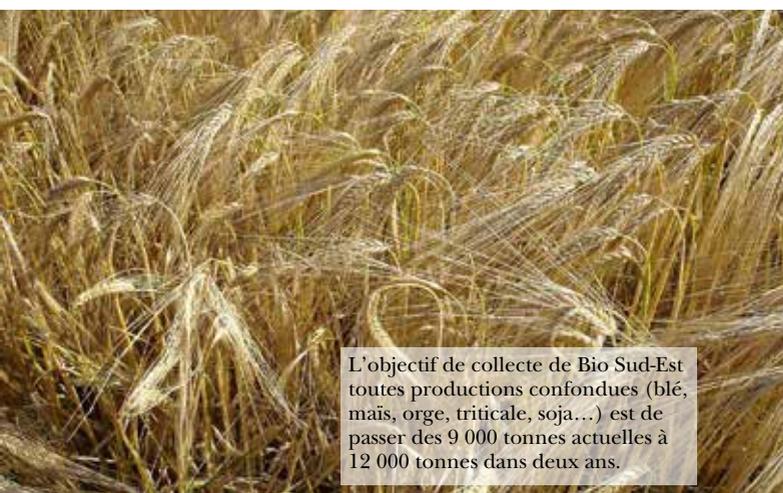
Le programme de soutien engagé entre 2009 et 2012 par l'union Bio Sud-Est grâce à l'Agence bio, en collaboration avec les coopératives, les GAB et les chambres d'agriculture a permis de passer d'une jauge de collecte de 4 000 tonnes à 9 000 tonnes de bio (dont 3 500 tonnes de blé, 3 000 tonnes de maïs, mais aussi des productions d'orge, triticales et même de soja). L'objectif est d'atteindre les 12 000 tonnes au total dans deux ans.

« Nos principales productions sont le blé meunier, destiné aux minoteries qui sont nombreuses dans la région, et le maïs pour l'alimentation animale, commente Hervé Mücke, Sachant que nous avons aussi engagé des essais culturaux. Le développement de la production de soja pour l'alimentation animale s'inscrit ainsi dans nos objectifs ».

Présente sur les marchés de l'alimentation humaine comme sur celui de l'alimentation animale, Bio Sud-Est conserve une ambition de rayonnement à l'échelle sud-est. Le prochain projet est déjà lancé. « Il faut re-régionaliser le bio en alimentation animale, souligne Hervé Mücke. C'est une nécessité pour un fonctionnement économique cohérent des exploitations bio ». Dont acte : un point de collecte régional dédié aux productions destinées à l'alimentation animale devrait être opérationnel dans la Drôme dès la récolte 2014. ●



Hervé Mücke, coordinateur de Bio Sud-Est.



L'objectif de collecte de Bio Sud-Est toutes productions confondues (blé, maïs, orge, triticales, soja...) est de passer des 9 000 tonnes actuelles à 12 000 tonnes dans deux ans.

Eau potable

Un facteur de conversion à l'agriculture biologique ?

L'Isara-Lyon mène depuis 2010, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Rhône-Alpes, un projet de recherche qui porte sur l'agriculture biologique et la préservation de la ressource en eau potable.

L'objectif de ce programme de recherche est notamment d'étudier si les agriculteurs ayant des parcelles dans les bassins d'alimentation des captages seraient prêts à envisager une conversion à l'agriculture biologique pour répondre à cet enjeu de qualité de l'eau.

Le travail a notamment porté sur ce qui s'est fait sur un des bassins de captages de la Ville de Paris : la vallée de la Vanne dans l'Yonne. Dans ce bassin, le gestionnaire de l'eau a décidé de soutenir le développement de l'agriculture biologique pour répondre aux problèmes de qualité de l'eau. Différentes actions ont été mises en place depuis 2008. Une mesure agri-environnementale a ainsi été ouverte pour soutenir la conversion à l'agriculture biologique. Elle offre un soutien financier conséquent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager en agriculture biologique. Un accompagnement technique individuel et collectif est également proposé aux agriculteurs intéressés. Enfin, les coopératives biologiques du secteur sont associées aux réunions d'information à destination des agriculteurs afin de les informer des débouchés et des capacités de collecte existants sur la zone. Le projet du gestionnaire de l'eau a d'ailleurs conduit certaines coopératives à faire évoluer leur stratégie. Une coopérative conventionnelle a ainsi créé un silo biologique sur le bassin. Deux coopératives biologiques ont créé une filière « semences biologiques » afin de développer les débouchés.

Les premiers résultats sont observables sur cette zone de grandes cultures où l'agriculture biologique était peu développée au début des actions. Le pourcentage de SAU en agriculture biologique est ainsi passé de 1 à 6 % entre 2008 et 2012. Plusieurs des agriculteurs qui se sont engagés en agriculture biologique mettent en avant qu'ils n'avaient

● Bio et eau en Rhône-Alpes

Une démarche similaire est mise œuvre sur 4 territoires de Rhône-Alpes : la Bourbre (38), la plaine de Valence et de Romans (26), le Beaujolais-Val de Saône (69) et la Reysouze-Veyle-Chalarnon (01).

Soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Draaf et la Région Rhône-Alpes, ce projet associe trois partenaires techniques : le réseau Corabio, les chambres d'agriculture et Coop de France. L'objectif est de mener un programme d'animation territorial afin d'améliorer la qualité de l'eau par le développement de la bio sur ces territoires.

jamais envisagé cette conversion avant la mise en œuvre des actions locales. C'est l'évolution du contexte local qui les a conduits à se lancer dans ce qu'ils considèrent comme « *un nouveau défi professionnel* ».

De façon générale, ce travail montre que la vision qu'ont les agriculteurs vis-à-vis de l'agriculture biologique a beaucoup évolué. Pour beaucoup d'entre eux, être agriculteur biologique reste un autre métier qu'ils n'envisagent pas forcément dans un avenir proche. Néanmoins, ils considèrent que l'agriculture biologique n'est plus une activité anecdotique ou marginale. Les aspects économiques jouent un rôle central dans la décision de s'engager dans une conversion à l'agriculture biologique. L'existence de filières biologiques structurées et suffisamment rémunératrices reste en cela une condition nécessaire pour permettre un développement conséquent de l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau. ●

Formations aux techniques alternatives

Adopter d'autres pratiques sur son exploitation

Les formations proposées en techniques alternatives permettent aux agriculteurs de s'approprier quantité de connaissances. Mises en œuvre sur l'exploitation, ces pratiques attestent de leur efficacité. Témoignage.

A Chaveyriat, dans l'Ain, les frères Charvet, Didier et Jérôme, sont installés en Gaec depuis 1994. Le lait issu de leur troupeau de 90 VL est livré au Groupe Bressor (Bongrain). La SAU de l'exploitation est de 122 hectares, dont 40 hectares de maïs, 35 hectares d'ensilage grains, 15 hectares de céréales (orge et avoine), 8 hectares de prairies permanentes et le reste en prairies temporaires (surfaces réparties pour moitié en trèfle violet et ray-grass anglais). Dès 2006, grâce à une formation proposée par le GIE Zone Verte et la chambre d'agriculture départementale, Didier Charvet apprend les avantages à mieux maîtriser l'établissement d'une ration pour le troupeau. Les critères économiques bien sûr mais aussi une approche globale de l'exploitation renouvelée, permettant de « *changer des discours habituels* », sont dans le droit fil de son envie d'adopter d'autres connaissances. « *J'étais un chimiste convaincu il y a vingt ans, depuis j'ai changé d'avis* », rapporte-t-il. En 2008, l'éleveur aborde un autre grand chapitre pour son métier,



(Crédit photo : CA 01)

Les sessions de formation aux techniques alternatives permettent aux agriculteurs l'acquisition de savoirs et l'échange d'expériences sur le terrain.

avec une formation en homéopathie, toujours via le GIE Zone Verte et la chambre d'agriculture de l'Ain. Une première session de 6 journées l'ouvre, aux côtés de ses collègues installés en conventionnel, en bio ou en voie de conversion, à cette pratique pour mieux soigner ses animaux. Depuis lors, il a enchaîné d'autres sessions sur ce thème à raison de 3 journées de formation annuellement. Un bagage important, complété par un investissement personnel conséquent. « *L'homéopathie exige d'apprendre beaucoup, explique-t-il, il faut y consacrer des heures le soir aussi, et puis mettre en pratique* ». Ce changement total d'approche par rapport à la médecine traditionnelle a été bénéfique sur l'exploitation. « *Mis à part les actes techniques au niveau du troupeau (césarienne, etc.), le vétérinaire ne vient plus pour des pathologies comme les mammites, des problèmes pulmonaires... L'homéopathie uniciste, soit un seul remède à la fois, insiste-t-il, fonctionne très bien* ». De quoi convaincre d'autres agriculteurs ? « *Beaucoup de travail reste à faire mais, petit à petit, les choses évoluent en termes de mentalité* », considère Didier Charvet.

Les techniques alternatives, l'agriculteur de l'Ain les a aussi adoptées pour le travail de ses sols qui s'épuisaient. Une formation à la technique de non-labour a aussi débouché sur une application concrète sur l'exploitation. « *Nous ne pratiquons plus de labour sur nos surfaces* », explique-t-il. La preuve qu'en agriculture des changements profonds sont réalisables et probants. Le mouvement est en marche. ●

● Se former en agriculture biologique

L'agriculture biologique requiert des compétences techniques pointues. Se former est donc essentiel pour les agriculteurs en phase de conversion, mais aussi tout au long de leur vie professionnelle.

Les chambres d'agriculture et les associations du réseau Corabio mettent en place chaque année un programme complet et varié de formations pour répondre au mieux aux besoins des agriculteurs.

Pour connaître les formations prévues, contactez votre chambre d'agriculture ou votre GAB, ou consultez les sites

www.corabio.org et www.synagri.com

EARL Duclos-Gonet (Isère)

Valérie et Xavier, agriculteurs bio convaincus

Valérie et Xavier Duclos-Gonet, céréaliers et pastiers ont créé leur EARL en janvier 2011 à l'installation de Valérie. Ils viennent de ramasser leur première récolte bio.



L'an dernier, les paysans pastiers ont produit et vendu en circuits courts 9 tonnes de pâtes.

Je suis sûr que nous avons, comme pour le soleil, un capital d'exposition aux produits phytosanitaires. Ma femme et moi l'avons épuisé. » Xavier Duclos-Gonet, céréalier et paysan pastier à Crémieu (38) a décidé de tourner la page des produits de synthèse après plus de 15 ans passés à travailler pour les firmes ou des revendeurs en produits phytosanitaires. Il reprend en 2006 l'exploitation de ses beaux parents, où 3 générations d'agriculteurs se sont succédés avant lui, pour conduire une agriculture de conservation. « J'ai arrêté le labour. Nous n'utilisons plus que des herbicides. Nous avons un couvert systématique entre deux cultures et les rotations étaient une évidence », confie-t-il. En septembre 2010, quatre mois avant l'installation de son épouse Valérie qui travaillait elle aussi auparavant au sein de firmes phytosanitaires, il engage la conversion en agriculture biologique. Un choix « égoïste », selon Xavier : « Je suis migraineux et depuis que nous avons abandonné le pulvérisateur, les migraines ont disparu. »

Une philosophie de culture

Ces deux agriculteurs isérois suivent une véritable philosophie de culture. La bio était la finalité logique au mode de conduite choisi par Xavier. « Je veux retrouver du sens à mon métier d'agriculteur. Pour moi, nous ne produisons pas de la matière première mais l'agriculture a bien une finalité nourricière », souligne le céréalier. « Le challenge technique l'attirait aussi », ajoute sa compagne, sourire aux lèvres. La conversion des 175 ha de céréales de la ferme de la Levraitière se fait en deux temps. En septembre 2010, Valérie et Xavier abandonnent la conduite conventionnelle sur 100 ha. Deux ans plus tard, ils engagent leurs dernières parcelles.

La première récolte bio vient « enfin » d'être moissonnée. Bientôt des pâtes et de la farine fabriquées à la ferme seront estampillées de la pastille verte. Une véritable satisfaction pour les deux agriculteurs qui vendent la totalité de leurs produits finis en circuits courts. Un mode de valorisation en adéquation avec leurs choix culturels. « Nous sommes des paysans pastiers. Nous ne savons pas répondre à

une demande de grande surface, confie Xavier. *Surtout nous avons besoin de ce contact avec les gens.* »

Rencontrer des agriculteurs convertis

Pour autant, si c'était à refaire, Valérie et Xavier feraient certaines choses différemment. « *La conversion nous a coûté plus cher que ce qu'avait prévu les diagnostics* », résument les agriculteurs tout en avouant s'en être écartés pour des raisons de convictions. « *Même si nous respectons ce choix, nous ne voulions pas conduire une agriculture biologique intensive.* » Avant d'ajouter : « *Si un jeune veut se convertir, je lui conseillerais de rencontrer un maximum d'agriculteurs convertis qui suivent le mode de conduite qu'il souhaite pour sa future exploitation. Surtout, s'il s'agit d'une conversion et que l'exploitation a des difficultés financières, je conseillerais d'attendre. Enfin, si c'était à refaire j'opterais pour une conversion glissante, plus longue* », souligne Xavier qui reconnaît avoir également eu quelques difficultés à conduire à la fois une agriculture biologique et conventionnelle.

A l'avenir

Aujourd'hui, le temps est aux projets. « *Nous souhaitons poursuivre le développement du laboratoire et du moulin. Nous allons embaucher quelqu'un à mi-temps dès la rentrée* », explique l'agriculteur qui souhaite aussi à court terme développer la vente de farine et de pâtes fabriquées à la ferme sur Internet via leur site web*. D'ici 10 ans, ils espèrent devenir autonomes au niveau du stockage. « *Pour le moment, nous sommes adhérents à La Dauphinoise.*



Valérie et Xavier Duclos-Gonet suivent une véritable philosophie de culture.

Nous souhaitons à l'avenir devenir indépendants en délocalisant le siège de l'exploitation et en construisant de nouveaux bâtiments », conclut Xavier. ●

*** Pour en savoir plus, consultez le site www.patesalaferme.fr**

● Sondage - Le bonheur en bio

Quelle est la satisfaction des producteurs bio ? Quels changements sont induits sur la ferme lors d'une conversion ? Comment perçoivent-ils l'avenir ? Autant de questions que Corabio a compilées dans un sondage en ligne réalisé ce printemps.

Avec plus de 200 réponses reçues (7 % des fermes bio), une répartition homogène des productions, de la localisation en Rhône-Alpes et des installations en bio par rapport aux conversions, les réponses obtenues peuvent être considérées comme représentatives.

Il en ressort une grande satisfaction dans le choix de la bio, liée à la qualité de vie et au rapport à l'environnement. Deuxièmement, 60 % des sondés sont satisfaits de la rentabilité de leurs exploitations. Concernant l'avenir : optimisme de rigueur, tant pour l'avenir de leur fermes que celui de la bio en général, notamment grâce à la bonne valorisation des produits et la maîtrise des débouchés. Le foncier est source d'inquiétude pour l'accession comme le maintien des terres agricoles.

51 % des sondés n'ont pas vécu d'augmentation du temps de travail lors du passage en bio, contre 46 % déclarant travailler davantage, entre 10 et 20 % de plus, et principalement en productions végétales (gestion de l'enherbement) et beaucoup moins pour les éleveurs.

En conclusion, les sondés estiment que l'agriculture bio est une agriculture saine (mot cité 139 fois), une agriculture d'avenir (125), technique (104), en évolution (83), moderne (65) et alternative (30).



Quinzaine de la bio

15 jours pour découvrir l'agriculture

La Quinzaine de la Bio se tiendra du vendredi 4 au vendredi 18 octobre dans les huit départements de la région Rhône-Alpes. 33 événements sont proposés au public : portes ouvertes dans des fermes bio et en conversion, visites de coopératives et entreprises de transformation bio, cafés-débat, etc.



La Quinzaine de la bio se tient du 4 octobre au 18 octobre 2013 dans tous les départements de Rhône-Alpes.

La Quinzaine de la bio est organisée par les groupements d'agriculteurs bio et les chambres d'agriculture de Rhône-Alpes dans le cadre du Pôle conversion bio. L'objectif est d'offrir l'opportunité aux agriculteurs conventionnels, jeunes en formations agricoles et porteurs de projets d'aller à la rencontre des producteurs bio dans leurs fermes afin d'échanger autour des techniques de production, des modes de commercialisation, de discuter de la rentabilité de leurs outils de production et de les questionner sur leur satisfaction à exercer leur métier d'agriculteur bio...

Trouver des réponses concrètes

Ces rencontres et discussions concrètes sont effectivement le meilleur moyen de trouver les réponses aux questions que vous vous posez éventuellement sur l'agriculture bio, et le cas échéant, de faire mû-

rir, à votre rythme, un projet de conversion. Plusieurs nouveautés sont prévues pour cette édition 2013 : la participation de coopératives et entreprises de transformation aux portes ouvertes, des "cafés installation", des journées thématiques maraîchage ou apiculture, la découverte de l'auto-construction...

La majorité des filières de productions bio et l'ensemble des modes de valorisation sont présents dans ce programme 2013.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter directement les animateurs et conseillers bio de vos départements (cf. leurs coordonnées en page 2 de ce Terroir bio). La participation aux journées est gratuite. Une inscription préalable est demandée pour les groupes, particulièrement pour les groupes de l'enseignement agricole, elle est conseillée pour les visiteurs individuels. ●

biologique

Quinzaine DE LA BIO

du 4 au 18 octobre 2013

DANS LE RHÔNE

- 26 15 octobre Maraîchage
- 27 14 octobre Bovins lait
- 28 17 octobre Café installation

DANS L'AIN

- 1 7 octobre Poules pondeuses
- 2 8 octobre Bovins lait
- 3 10 octobre Bovins lait
- 4 17 octobre Bovins lait

EN HAUTE-SAVOIE

- 31 9 octobre Maraîchage
- 32 10 octobre Arboriculture
- 33 9 octobre Bovins lait

DANS LA LOIRE

- 23 8 octobre Bovins viande
- 24 8 octobre Café installation
- 25 17 octobre Bovins lait
- 26 15 octobre Maraîchage

EN SAVOIE

- 29 8 octobre Maraîchage
- 30 15 octobre Bovins lait

EN ISÈRE

- 17 7 octobre Maraîchage
- 18 8 octobre Grandes cultures
- 19 10 octobre Bovins lait
- 20 14 octobre Caprins
- 21 16 octobre Poules p./Arbo.
- 22 18 octobre Arboriculture

EN ARDÈCHE

- 5 4 octobre Châtaignes
- 6 8 octobre PPAM
- 7 9 octobre Caprins
- 8 16 octobre Viticulture/Porcins
- 9 16 octobre Poules p./Maraîchage
- 10 18 octobre Apiculture

EN DRÔME

- 11 7 octobre Arboriculture
- 12 10 octobre Ovins
- 13 10 octobre Grandes cultures
- 14 14 octobre PPAM
- 15 17 octobre Arboriculture
- 16 18 octobre Apiculture

● En savoir plus

Vous pouvez également télécharger sur internet le programme complet de la Quinzaine ainsi que les programmes locaux : www.corabio.org et <http://rhone-alpes.synagri.com>

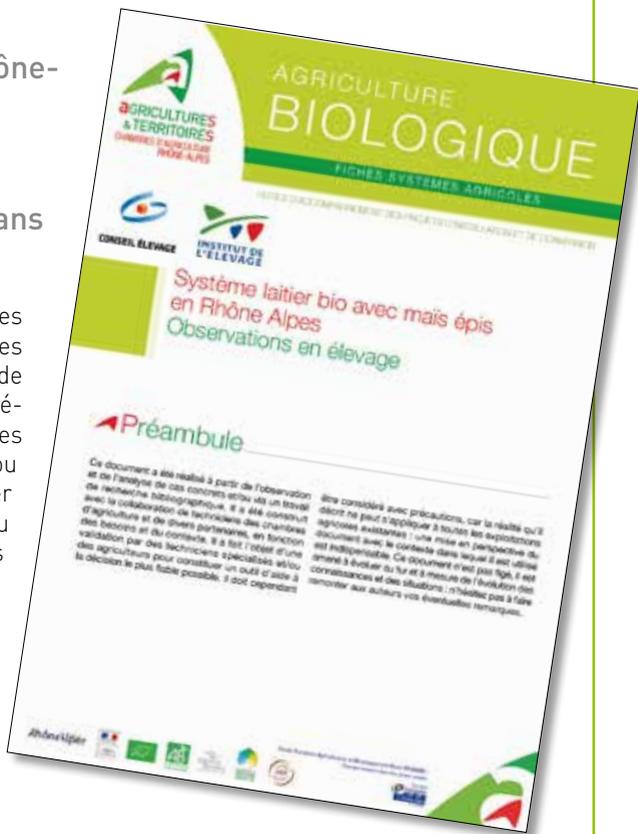


Repères

58 fiches de références bio disponibles

Les chambres d'agriculture de Rhône-Alpes produisent des références techniques et économiques pour accompagner les projets de conversion en bio ou progresser dans les pratiques.

La réalisation et la diffusion des fiches de références technico-économiques bio par les chambres d'agriculture de Rhône-Alpes se poursuit. Ce sont désormais 63 fiches qui sont disponibles gratuitement auprès de vos conseillers bio ou sur le site <http://rhone-alpes.synagri.com> (taper «fiches bio» dans le moteur de recherche du site pour y accéder facilement). Ces documents sont destinés à être utilisés par les techniciens et agriculteurs, pour les aider à travailler sur des projets de conversion à l'agriculture biologique ou pour perfectionner leurs pratiques.



Parmi les dernières fiches parues, on peut citer par exemple un document de synthèse des résultats de suivi d'un réseau régional de 36 exploitations en bovins lait bio, qui permet de caractériser ces structures en termes de systèmes fourragers, de performance, de localisation géographique... Il y a également une fiche sur le désherbage des grandes cultures, la production de la carotte, de l'oignon. En plantes à parfum, aromatiques et médicinales, pour répondre à la demande toujours dynamique de cette filière, des documents présentant des données technico-économiques très détaillées sur la culture de la sarriette, du romarin, du thym et de l'origan ont été mis à disposition. Et toujours de nombreuses autres en viticulture, arboriculture, maraîchage, élevage... Ce travail est réalisé par le réseau des référents techniques régionaux (RTR) des chambres d'agriculture, composé de 10 techniciens experts en agriculture biologique. La réalisation de ces documents va se poursuivre, n'hésitez pas à contacter vos techniciens bio à ce sujet. ●